

d'une loi, nous plaçons l'offre devant le public américain d'une façon bien plus apparente qu'avant. Voilà l'effet que cela a produit. Je répète que l'intérêt que ces propositions ont suscité dans la presse américaine et parmi les hommes publics des Etats-Unis est bien plus considérable que je ne pensais. Je n'ai jamais pensé que je pouvais réussir tout d'un coup.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre veut-il dire qu'elles ont été bien accueillies ou mal accueillies?

L'hon. M. FIELDING: Certains grands journaux américains les ont accueillies favorablement et ont averti le parti républicain que s'il n'en faisait pas de cas, il aurait à s'en repentir un jour. L'offre a certainement produit un bon résultat à cet égard.

Nos honorables collègues disent: pourquoi ne pas inclure les fruits et autres denrées? Sommes-nous obligés d'inclure dans l'offre que nous faisons cette année tous les articles mentionnés dans l'accord de 1911? En supposant que d'autres ne s'en plaindraient pas, je pense bien que les écrivains de la Chambre feraient objection à une liste aussi longue! Nous disons que nous sommes disposés à faire une offre générale pour négocier avec les Etats-Unis sans limiter ces négociations, sans nous engager à quoi que ce soit. Nous disons que nous sommes prêts à discuter raisonnablement toute l'affaire sans fixer aucune restriction. Si les Américains ont quelque chose à proposer concernant les fruits ou d'autres denrées, le premier article leur permet de le faire. Mais pour cela il faut une décision du Congrès. Nous le savions, nous savions que s'il se faisait quelque chose relativement à cette disposition, ce serait nécessairement plus tard en vertu d'une décision du Congrès, et celui-ci ne se réunira pas avant plusieurs mois. Mais le président des Etats-Unis peut agir dès maintenant. Nos honorables collègues disent qu'il ne fera rien; je ne saurais prédire ce qu'il va faire. Le président des Etats-Unis a le droit, en vertu de la loi du tarif américain, d'augmenter ou de diminuer les droits de douane jusqu'à concurrence de 50 p. 100. Il a le droit de faire cela sans s'adresser au Congrès. Peu nous importe la façon dont il doit s'y prendre. Mais si le président veut agir, il peut avoir tous les renseignements nécessaires de la commission du tarif. Sachant qu'il avait ce pouvoir, nous disons: "Monsieur le président, nous comprenons que vous ne pouvez pas conclure un traité général avec nous sans l'assentiment du Congrès, mais celui-ci vous a donné le pouvoir de faire cela maintenant et s'il vous plaît de proposer quoi que ce soit relativement à ces divers articles, nous sommes tout prêts à entrer en pourparlers.

[L'hon. M. Fielding.]

On nous demandera pourquoi nous faisons mention de certains articles en particulier. Il se trouve que ce sont les articles principaux qui intéressent aussi bien l'Est que l'Ouest. J'ai signalé l'autre jour que le bétail et le poisson étaient respectivement les deux articles les plus importants pour l'Ouest et l'Est. Le refus des Etats-Unis d'admettre chez eux les bestiaux canadiens constitue une des plus graves difficultés pour nos concitoyens de l'Ouest, et le refus des Etats-Unis d'admettre le poisson du Canada à des taux raisonnables est également une grosse difficulté pour les provinces de l'Est. Les gens qui ont quitté la nouvelle-Ecosse pour les Etats-Unis venaient surtout des régions de pêche, et leur départ était dû à ce que le marché américain leur était fermé. Je ne dis pas que nous allons obtenir des résultats extraordinaires, mais je prétends que c'est la meilleure manière de faire cette offre aux Etats-Unis. Nous contribuons à éclairer l'opinion publique des Etats-Unis sur le sujet. Dans tous les cas, nous déclarons que nous sommes disposés à faire cela, toujours sous forme de traité général s'ils y consentent, mais entre temps s'ils veulent traiter directement en vertu des pouvoirs conférés au président, alors nous disons que nous sommes prêts à agir. Dans les deux cas, nous nous contentons de faire une déclaration de foi, de déclarer quelque chose que nous désirons faire, quelque chose d'avantageux pour le Canada si nous pouvions l'accomplir, et, si nous ne pouvons y réussir, nous avons toujours bien tenté un sincère effort dans ce sens. C'est là toute l'affaire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Les pouvoirs du président s'appliquent également à chaque article du tarif. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi cette catégorie comprend les oignons et non les fruits?

L'hon. M. FIELDING: Je suis d'une nature très pratique. Une large députation venue de l'Ontario m'a fait observer qu'une région souffrait beaucoup du fait que les Etats-Unis refusent de laisser entrer les oignons. C'est la raison qui nous les fait mettre sur la liste.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre ignore-t-il que la situation est aussi sérieuse pour les fruits, sinon davantage?

L'hon. M. FIELDING: En réalité on a fait beaucoup plus d'instances auprès de nous pour les oignons que pour les fruits. Mais, où allez-vous placer la ligne de démarcation?

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est justement ce que je dis.

L'hon. M. FIELDING: Nous avons choisi un certain nombre d'articles, mais, si vous